



**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**28 juin 2017**  
**Réunion de la commission du SCOT**  
**Atelier « Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants »**

Rédacteur :	Rémi LE FUR (INDDIGO)
Relecture	Marie-Christine KARAS, SCOTSAR
Diffusion :	Par courrier électronique
Nb pages (celle-ci incluse)	2

Présents :

Cf. feuille d'émargement

## **1 OBJECTIFS DE LA RÉUNION**

Les objectifs de la réunion étaient d'avancer dans les réflexions sur Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT à travers les thématiques de l'axe 1 du PADD (hors environnement).

## **2 SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS ET ARBITRAGES**

### **2.1 LES RÈGLES RETENUES**

Les compléments, amendements et arbitrages concernant le choix des scénarios, les prescriptions et recommandations ont été notés directement dans le diaporama support aux réflexions qui fait office de compte rendu (cf. annexe). Les échanges complémentaires ont porté sur :

- Les logements sociaux : le choix est fait de maintenir leur part à 3,7 % dans le parc, partant du constat que :
  - le parc privé répond aussi aux besoins, avec des niveaux de loyers peu élevés ;
  - les bailleurs sociaux ne sont pas intéressés pour développer des projets au sein du territoire.
- La répartition des logements selon l'armature urbaine : elle est calculée en fonction du nombre total de logements et non sur le seul nombre de résidences principales.

### **2.2 DIVERS**

La commission souhaite réaliser une enquête de consultation auprès de tous les Maires, après les Ateliers du SCOT du 11 juillet, sur les principaux choix opérés par la commission (évolution démographique, répartition des logements...).

Les documents d'urbanisme des communes pourraient aussi être consultés pour identifier les principaux projets et les scénarios retenus. INDDIGO souligne le risque que les résultats de cette enquête aboutissent à une évolution démographique et à un besoin en foncier bien supérieurs au scénario retenu par le SCOT.

### **3 SUITE DE LA DEMARCHE**

---

11 juillet - Ateliers du SCOT avec les acteurs et PPA

*Sans remarque de la part du maître d'ouvrage dans les 8 jours qui suivent sa diffusion, ce compte rendu sera considéré comme validé.*

*Pour tout renseignement complémentaire :*

*Rémi LE FUR - INDDIGO  
Email : r.lefur@inddigo.com*